UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

Délibération N° 2016-109

Le Conseil d'administration, en sa séance du 25 novembre 2016,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011, relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,
Vu les avis de la Commission FSDIE du 26 octobre 2016,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des avis de la Commission FSDIE sur l'utilisation des fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Le Conseil d'administration approuve l'attribution de subventions dans le cadre du FSDIE, conformément au tableau joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 28 novembre 2016

La Présidente de l'Université Lyon 2

ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 UNIVERSITE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
CAMPUS BERGES DU RHÔNE - 16 quai Claude Bernard F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 74 58 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 74 21
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr